

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-281

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-077-2020****Objet : Vente d'une répandeuse à bitume sur camion Renault**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 26 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes Albret Communauté possède une répandeuse à Bitume sur un camion Renault de 5000 L de capacité.

Pour des raisons pratiques et techniques, cet engin n'est plus adapté aux travaux effectués par le service voirie.

Le matériel ne pouvant être réaffecté à un autre service de la communauté de communes, il convient de le vendre.

Considérant la proposition d'achat faite par la SARL Sœur Christophe,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE****Article 1** : de vendre la répandeuse à bitume sur camion Renault à la SARL Sœur Christophe, dont le siège est situé au lieu-dit « Tourillon » sur la commune de Marmont Pachas, pour la somme de 17 500 € ,

Fait à NERAC le,

24 JUN 2020

Le Président,  
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire